

Monsieur le Maire remet à chacun des membres du Conseil Municipal trois documents constituant la synthèse des prévisions de dépenses et de recettes établies par les Adjointes et leurs commissions, ainsi que par lui-même et Madame Perrenoud. Il remercie tous les participants d'avoir respecté le délai fixé au 6 Février. Il commente ensuite rapidement le tableau récapitulatif figurant en tête du budget général et du budget eau-assainissement.

**Budget général** : après quelques ajustements postérieurs à l'édition du document :

- les prévisions de dépenses s'établissent à 912.976 €
- les prévisions de recettes s'établissent à 854.590 €

L'expérience démontrant que les dépenses budgétées ne sont jamais réalisées à 100 % sur l'exercice, M. le Maire propose, pour la réunion de Conseil Municipal du 26 Février 2010, de réduire d'environ 50.000 € les prévisions de dépenses et de reporter celles-ci au début de 2011.

**Budget eau-assainissement** : Monsieur FRACHON a équilibré ce budget en dépenses et en recettes à environ 445.000 €.

L'équilibre des recettes est obtenu par la souscription d'un emprunt bancaire de 84.500 €.

M. le Maire pense que cet emprunt, destiné au financement de la 2<sup>ème</sup> tranche du schéma directeur d'assainissement, ne sera pas nécessaire.

Par contre, un emprunt sera nécessaire pour le financement de la 3<sup>ème</sup> (et dernière) tranche.

**Budget lotissement** : M. le Maire s'attarde peu sur ce budget qui est essentiellement, à ce stade de l'avancement du projet, constitué d'estimations dont la précision est incertaine.

Le principe qui sera mis en œuvre sera le suivant :

- achèvement des études préalables et obtention du permis d'aménager
- appel d'offres permettant de cerner au plus près les prévisions de dépenses
- réalisation des travaux financée par une ligne de trésorerie
- remboursement des avances de trésorerie au fur et à mesure de la vente des parcelles

M. le Maire rappelle ensuite l'état de la dette. Celle-ci repose sur 2 emprunts :

- un emprunt de 1999 au Crédit Agricole pour lequel il reste à payer 2 annuités d'environ 30.000 € chacune (une en 2010, une en 2011).
- un emprunt de 2005 à la B.F.T., pour lequel il reste à rembourser 8 annuités de 28.333 € (de 2010 à 2017).

M. le Maire invite ensuite chacun des Maires Adjointes à présenter ses prévisions de dépenses et de recettes :

### **BUDGET GENERAL**

Chacun disposant des recueils de prévisions, le présent compte rendu se limite à énumérer les changements proposés par l'assemblée municipale.

**M. BERTHET** :

Page 10 et page 12 :

- Etude visant à la transformation du système du chauffage de l'ensemble mairie-poste

La prévision de dépense est portée de 2500 à 14.400 €

" " " recette " " de 0 à 10.080 €

Page 25 :

- Carburant, gasoil, essence, mélange

La prévision de dépense est ramenée de 1500 à 750 €

**Mme ROY** :

Page 17 :

- Electricité dans les bâtiments

La prévision de dépense est ramenée de 10.000 à 9000 €

- Vérification de l'installation gaz de la Salle des Fêtes  
La prévision de dépense est portée de 450 à 460 €

- Provisions pour différents travaux d'entretien  
La prévision de dépense est ramenée de 10.000 à 2200 €

Page 30 :

- Fonctionnement de l'école : crédits ordinaires  
La prévision de dépense est ramenée à 7604,25 à 6208,65 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, décide de maintenir la part de crédits ordinaires attribuée pour chaque élève à 60,81 €/an

- Formation du personnel du restaurant scolaire au premiers secours  
La prévision de dépense est ramenée de 180 € à 0 € (gratuité)

M. ROUSSOT :

Page 35 :

- Subventions communales : ACCA  
La prévision de dépense est portée de 0 à 68 €

Page 40 :

- Reliquats relatifs à la parcelle 20

M. le Maire demande à M. ROUSSOT de se faire confirmer la dépense (estimée à 2500 €) par le garde forestier

- Réfection du chemin rural en Gaillardon

M. le Maire se chargera de prendre contact avec les AFR de Château Chalon et Ménétru pour une participation financière éventuelle

- Création d'un étang de pêche : compte tenu de l'ouverture récente de l'étang Roux, ce projet ne présente plus beaucoup d'intérêt.

La prévision de dépense de 7420 € est supprimée pour 2010

Page 41 : il est ajouté aux recettes le remboursement forfaitaire agricole pour 269 €

M. FRACHON :

Pas de modification des prévisions

M. GUILLAUME :

Page 60 :

- Charges sociales sur salaires  
La prévision de dépense est ramenée de 86.500 à 69.790 €

Page 65 :

- Abonnement redirectionnel des courriels  
La prévision de dépense est portée de 250 € (1 an) à 500 € (2 ans)

Page 70 :

- Etudes paysagères/aménagement cimetière  
La prévision de dépense est ramenée de 4900 à 3830

Page 90 :

- Dépenses diverses non différenciées  
La prévision de dépense est ramenée de 4200 à 2000 €

## **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Page 102 : Domblans n'étant pas éligible au SATA, la prévision de cotisation annuelle de 200 € est annulée

## **BUDGET LOTISSEMENT**

En raison de l'heure tardive, son examen est reporté au Conseil Municipal du 26/02/2010.

### **Réaménagement du bâtiment Mairie-Poste : confirmation en date du 25/01/2010 de l'attribution de la subvention FDL du Conseil Régional de Franche Comté (au taux de 15 %).**

Ce point relève de la simple information et fait l'objet de documents consultables au dossier du Conseil municipal.

### **Procès intenté par l'APDEACVE : conclusions récapitulatives de l'avocat de la Commune (Maître REMOND) transmises le 25/01/2010.**

Ce point relève de la simple information et fait l'objet de documents consultables au dossier du Conseil municipal.

### **Indemnité versée par la Poste pour l'APC : courrier de La Poste du 21/01/2010 (statuquo)**

Ce point relève de la simple information et fait l'objet de documents consultables au dossier du Conseil municipal.

### **Demandes de dégrèvement pour cause de fuite d'eau.**

Monsieur FRACHON donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'entreprise TESSIER Eric, travaux publics, demandant un dégrèvement sur sa facture d'eau (consommation année 2008/2009), en raison d'une fuite importante dans le regard de son compteur.

Monsieur le Maire précise que dans le cas d'une consommation élevée due à une fuite après compteur, le règlement communal de distribution d'eau potable prévoit de facturer à l'abonné seulement la consommation moyenne des 3 années antérieures. Toutefois cette mesure n'est pas applicable 2 années consécutives.

Monsieur FRACHON indique que ce dégrèvement interviendra sur la prochaine facturation d'eau potable 2009/2010. Le SIARD a également pris une délibération pour appliquer un dégrèvement sur les taxes d'assainissement.

## ***LES POINTS MOINS URGENTS ET NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION SONT REPORTES A LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010***

### ***NOTAMMENT :***

- Consultation pour étude paysagère angle rue de Bréry – rue du Gué Faroux et futur cimetière
- Mise en vente des parcelles AE 95 et AE 96 p (maisonnette du garde-barrière)
- Enquête publique P.L.U. en cours
- Courrier de la DRAC concernant la poursuite des fouilles archéologiques aux Bauches
- Propositions de la commission habitat et urbanisme du SCOT réunie le 27/01/2010 à la CCBL
- Courrier adressé au SIDEC le 18/01/2010 par Mr BERTHET pour étude de chauffage
- Résultats de la consultation pour la réfection du mur Est du cimetière communal
- Compte rendu de la réunion du 19/11/2009 du SIBS
- Compte rendu de la réunion de la commission « Vie Associative » du 27/01/2010
- Compte rendu de la réunion de la commission « Social-Enfance-Affaires scolaires et Culturelles » du 27/01/2010

### **Fixation d'une date pour une réunion Maire – Adjoint :**

M. le Maire et les 4 Adjointes conviennent de la date du 15 Février 2010 à 9h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Vendredi 26 Février 2010 à 20 heures pour la fixation définitive des prévisions budgétaires 2010.